

1. EDITORIAL

La sortie de la crise sanitaire a provoqué, comme il fallait s'y attendre, la reprise des flux migratoires. L'année 2022, au service MIE du château d'Angleterre a ainsi été l'année de l'accueil : 75 accueils réalisés courant 2022, soit plus de la moitié de notre effectif. Accueillir certes, mais dans des conditions qui permettent aux jeunes de se poser dans un endroit décent, après des voyages migratoires que nous savons épuisants et souvent traumatisants. Les équipes se sont à nouveau mobilisées pour favoriser ces conditions essentielles, qui posent les jalons de la rencontre avec les jeunes qui nous sont confiés.

Notre service est très largement impacté par le contexte politique international : l'année 2022 a été marquée par un accueil de nombreux Afghans, qui ont fui leur pays suite à la prise de pouvoir des talibans dans des conditions désastreuses. Le constat de jeunes de plus en plus fragiles est toujours le même, avec une augmentation des jeunes venant du Maghreb, dont certains ont connu des années d'errance avant de rejoindre finalement « *l'Eldorado européen* ». Certains de ces jeunes ont pu nous montrer les limites de notre dispositif notamment par le biais de passages à l'acte délinquants et sont finalement partis vers un ailleurs.

Dans un contexte d'accueil intensif, les équipes ont pu être mises en tension, tant certains jeunes étaient éloignés des attendus liés à notre système de prise en charge. En effet, une fois que les jeunes sont présents dans les appartements d'accueil, commence le travail d'autonomisation du jeune certes, mais qui doit se faire dans une temporalité qui est celle du jeune et non celle d'impératifs de fonctionnement.

L'année 2022 a été également marquée par le changement de direction au château d'Angleterre. Celui-ci a impulsé une nouvelle dynamique et offre des perspectives encourageantes pour l'avenir du service.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Confiés par les services de l'ASE de la Collectivité Européenne d'Alsace, le service MNA accueille 150 adolescentes et adolescents de 15 à 18 ans, originaires de pays hors Union Européenne. Leur minorité et leur isolement sur le territoire français, avérés à l'issue d'une période d'évaluation, constituent, au regard du droit français, dont la Convention Internationale des Droits de l'Enfant fait partie intégrante, une situation de vulnérabilité nécessitant la mise en place d'une mesure de protection.

Cette mission de protection peut se décliner autour de plusieurs axes, en fonction de l'évolution du projet du jeune. La première mission est celle d'accueillir l'adolescent étranger isolé et de lui permettre de se poser dans un premier temps, afin de comprendre et de se situer dans son environnement et construire son projet de vie.

Le service MNA vise à accompagner un sujet, toujours dans sa singularité, à partir de là où il est, dans ce qu'il veut, dans ce qu'il peut, dans ce qui est possible et dans le temps imparti de la prise en charge.

Cet objectif général d'accompagnement du jeune afin de lui permettre de trouver une place, sa place, peut se décliner en plusieurs objectifs, en fonction de la temporalité du jeune et des exigences administratives liées à son statut :



L'ACTIVITE :

	2020	2021	2022
AGREMENT*	150	150	150
JOURNEES PREVISIONNELLES	54750	54750	54750
JOURNEES REALISEES	47642	47135	43698
ECARTS	-7108	-7615	-11052
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	127	120	126
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	87.02 %	86.09%	79.81%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	271	264	291

A ces journées réalisées se rajoute encore une convention exceptionnelle pour un jeune à savoir 365 jours avec un tarif majoré.
+ une convention exceptionnelle pour 5 jeunes filles avec un tarif majoré, pour un total de 520 jours.

AGE DES BENEFICIAIRES (à l'admission) :

TRANCHES D'AGE	Pas date de naissance	10 - 12 Ans	13 - 15 Ans	16 ans	17 an+ res	Plus de 18 ans	TOTAL
FILLES			9	4			13
GARCONS	28	2	30	57	40	2	160
TOTAL JEUNES ADMIS							173

(28 jeunes dont nous n'avons pas la date de naissance - accueils d'urgence)

Pour cette année 2022, nous avons accueillis davantage de MNA de moins de 15 ans qui demandent un accompagnement éducatif plus soutenu et ce, notamment en terme de présence. Les besoins de ces jeunes sont difficilement adaptés à un service d'hébergement et d'accompagnement éducatif en « semi autonomie ». Aussi, l'accueil de MNA de plus de 17 ans a augmenté et représente 23,12%. Les démarches de régularisation et les demandes de CJMI se font ainsi dans l'urgence.

Enfin, l'accueil de filles MNA a plus que doublé par rapport à l'année 2021. Ces filles sont de plus en plus nombreuses sur le territoire français et les structures d'accueil adaptées manquent. Ces filles sont très vulnérables et ont un fort besoin de présence éducative et de sécurité.

L'évolution du profil des MNA nous demande une adaptation et une restructuration quasi permanente de l'accompagnement éducatif que nous proposons. Dans ce cadre, en 2022, nous avons dû considérablement individualiser la prise en charge des bénéficiaires dans notre service pour répondre à leurs attentes et leurs besoins.

MOTIFS DE SORTIE :

MOUVEMENTS (ENTREES - SORTIES - EN COURS) :

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
ASE 67	75
Accueils d'urgence	95
EEP Château	1 (prov.CD91)
Mise à l'abri Mineurs	2
TOTAL ADMISSIONS	173

SORTIES - MOTIF DE SORTIE	NOMBRE
Service Jeunes Majeurs EEP	22
Internat EEP	2
RJT SIBAR	2
RJT Aretha Franklin	1
Rosa Parks	3
Fin accueils d'urgence	88
JIL	6
VIA	9
LAJM	1
MIE EEP	1
AMLI	1
Héberg. tiers	4
Autonomie	11
Résid. Ste Odile	1
CHRS Prechter	1
Main tendue Evreux	1
Sortie sans hébergement	3
Fugue - Main-levée placement	8
TOTAL SORTIES	165

Si l'on ne tient pas compte des accueils d'urgence, il y a eu 77 sorties courant de l'année 2022, soit plus de la moitié de l'effectif du service.

Sur ces 77 sorties, seulement 35 se sont faites vers un dispositif d'accompagnement de jeunes majeurs (et majoritairement celui du Service Jeunes Majeurs du château d'Angleterre). C'est une toute nouvelle donnée qui rend compte également de l'adaptation dont le service a dû et su faire preuve. Ce changement n'est pas sans conséquences pour les jeunes que nous accompagnons et pour qui la notion de majorité est bien souvent très abstraite. Les jeunes passent ainsi d'un service qui les a accueillis et accompagnés juste après la fin de leur évaluation, à des dispositifs dits de droit commun, dans lesquels, pour certains, il n'y a pas de travailleur social. Cet état de fait insécurise beaucoup les jeunes qui ont l'impression de se retrouver sans filet dans une « mer inconnue ». Il n'est pas rare (loin de là...) que les éducateurs soient encore sollicités par les « anciens jeunes », ne serait-ce que par moment pour les rassurer sur leur capacité d'autonomie. Ceci est d'autant plus regrettable que la question du manque de places disponibles pour les jeunes majeurs est une question récurrente et mathématique. Or, l'écart entre les attendus vis à vis d'un jeune majeur et les capacités d'adaptation et d'apprentissage des jeunes que nous accompagnons, ne cesse de se creuser. Cet impératif d'autonomisation dans les plus brefs délais est source d'un énorme stress pour les jeunes comme pour les éducateurs qui les accompagnent.

DUREE DE SEJOUR :

	2022
1 à 6 MOIS	4
6 à 12 MOIS	4
12 à 24 MOIS	30
24 à 36 MOIS	29
+ DE 36 MOIS	5
TOTAL	72

moins de 1 mois

TOTAL

93
165

(Accueils d'urgence)

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

L'accueil des jeunes du service MIE du Château d'Angleterre se fait au sein d'une 50aine d'appartements, en semi-autonomie. Les colocations, formées de 2 à 5 jeunes bénéficiaires et accompagnées par les équipes éducatives, sont un excellent moyen de travailler la socialisation et l'autonomie avec les jeunes au quotidien. Cependant, les diverses situations évoquées plus haut (insalubrité, punaises de lit, sinistres...) ont amené le service à se séparer de certains logements. A cela s'ajoute l'actuelle tension du parc locatif dans l'EMS qui est telle, qu'il devient extrêmement difficile de trouver des logements salubres et adaptés aux besoins des jeunes comme du service, à des prix raisonnables de surcroît.

2022 a également été l'année du déploiement de l'accès à Internet au sein des appartements des jeunes accompagnés. Ainsi, la quasi-totalité des appartements du service est aujourd'hui équipée. Cette avancée doit permettre à l'ensemble des jeunes accompagnés par le service MNA d'avoir accès à l'outil Internet, que ce soit pour les épauler dans leur travail scolaire ou leur formation qualifiante, leur faciliter la communication avec leurs familles ou encore l'usage de loisirs des outils NTIC. La prestation du fournisseur d'accès n'est malheureusement pas à la hauteur : la connexion Internet est instable, de piètre qualité ou encore ne fonctionne pas dans de nombreux appartements.

L'année 2022 a également vu changer le mode de calcul de la dotation financière allouée aux jeunes bénéficiaires pour subvenir à leurs besoins. Après une réflexion concertée, il a été décidé de mettre en place un système s'apparentant à un « coefficient familial ». Ainsi les jeunes perçoivent désormais une dotation mensuelle calculée sur la base de leurs ressources (ou absence de ressources). Le nouveau système établi est donc plus juste et plus proche des besoins réels des jeunes. Par le biais d'une répartition différente des moyens alloués, cela permet également d'affecter plus de fonds à des activités annexes (loisirs, culture, camps...), jusqu'alors plus rares en raison de faibles moyens pour le service.

L'année 2022 a également été l'année de la création d'un nouveau dispositif, début août 2022, au sein du service MIE : **La maison guidée**.

Projet du service de La maison guidée :

- Accueil de 5 jeunes filles, de 15 à 17 ans, pas suffisamment autonomes pour être prises en charge en appartements classiques. Un collectif plus grand n'est pas recommandé. Il s'agit de jeunes filles très vulnérables, qui ont besoin d'une présence éducative renforcée.
- Ces jeunes filles, pour une grande partie, ont été victimes de violences sexuelles (au pays, pendant leur migration ou depuis leur arrivée en France).

L'équipe est au complet, ainsi que l'effectif depuis début décembre 2022. Ce nouveau dispositif (créé en deux mois sur sollicitation de la CEA) a suscité beaucoup de questionnements sur le mode de fonctionnement, tant parmi les cadres que parmi les équipes éducatives, ceci en terme d'organisation, de responsabilités et de moyens.

Une altercation entre 2 des jeunes filles en présence des éducatrices peu avant les vacances de Noël a cependant montré les limites du dispositif. Nous avons eu la chance qu'il y ait une place de libre dans l'un des appartements de jeunes filles accompagnées par le service MIE. Cependant, la situation n'aurait pas été gérable si tel n'avait pas été le cas.

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2021 avait permis l'embauche d'une juriste en service civique. La nécessité de pérenniser cette aide précieuse au sein de l'institution s'est vite fait sentir. Ainsi, l'année 2022 a permis la mise en place d'un poste de juriste à mi-temps dans un premier temps, puis à temps plein sur la 2^e partie de l'année. Le travail aussi nécessaire que qualitatif fourni par la professionnelle embauchée a été une réelle plus-value pour le service, en épaulant les éducateurs dans leur travail quotidien : accompagnement à la régularisation, demandes d'asiles, recours ou autres difficultés rencontrées par les jeunes. Ces derniers se sont vus rassurés et épaulés par une professionnelle engagée et experte dans son domaine de compétences. Par ailleurs, l'année 2022 a été une année mouvementée au sein du service MIE sur le plan RH. Outre le changement de direction de l'établissement, le service a vu le remplacement de 2 cadres intermédiaires – chefs de services, 2 psychologues et plusieurs mouvements d'éducateurs. Cela a permis de renforcer les équipes éducatives, mais ces équipes sont actuellement encore en construction ou stabilisation pour certaines. Toujours sur le plan RH, plusieurs équipes d'éducateurs se sont vues complétées par l'arrivée d'apprentis en formation d'éducateur spécialisé. Ce choix, né du constat de la difficulté de recruter de professionnels qualifiés, permet de participer à la formation des futurs professionnels de la protection de l'enfance, tout en misant sur la possibilité pour eux d'intégrer les équipes de façon définitive à l'issue de leur formation. Malheureusement, ces renforcements d'équipes se font souvent faute de candidatures sur des postes titulaires, impactant dès lors notre taux d'activité.

Au cours de l'été 2022, 5 camps ont été organisés par les équipes éducatives, au sein de deux lieux appartenant à l'ARSEA : la maison de Felling et le CER du Kreuzweg. Ces deux lieux ont pu être mis gracieusement à disposition de notre service, lors de périodes d'inactivité. Ces périodes de vacances pour les jeunes ont été l'occasion de mettre en place des activités de loisirs sortant de l'ordinaire (cheval, accrobranche, randonnées, découvertes culturelles, visite d'un zoo...), mais également de travailler le vivre ensemble, l'ouverture et de créer et/ou renforcer du lien dans des groupes d'une 15aine de jeunes. L'équipe éducative et les jeunes du service ont participé aux Courses de Strasbourg le 8 mai 2022. Pour cela, un entraînement hebdomadaire a été réalisé à partir du mois de mars 2022 à la ballastière de BISCHHEIM.

2022 a, à nouveau, été une année placée sous le signe de l'ouverture culturelle par le biais de la poursuite du partenariat entre le château d'Angleterre et le Théâtre National de Strasbourg. Ainsi, un groupe d'une 20aine de jeunes a pu avoir la chance d'assister à plusieurs représentations de théâtre, mais également de participer à des temps de rencontres avec des artistes et de visiter le théâtre.

En septembre 2022, une « fête de la rentrée » a été organisée au Château d'Angleterre. Elle a permis à l'ensemble des jeunes accompagnés (internat, MNA et Jeunes Majeurs) de se rencontrer dans un temps fort autour d'un goûter, d'un petit forum d'associations partenaires et d'un concert donné par l'association strasbourgeoise *Ballade*.

Dans le cadre du dispositif « Sport solidarité » de la ville de Strasbourg, les jeunes ont pu participer à différentes activités sportives et actions sociales (natation, gym douce, football, vélo) tout au long de l'année. Dans le cadre de ce partenariat, ils ont également pu assister à différents matchs de la SIG, du RCS et de l'Etoile Noire de Strasbourg.

3.2 Travail avec les familles

Bien que « Non Accompagnés » sur le territoire français, la plupart des jeunes MNA n'en gardent pas moins des liens étroits et les plus réguliers possibles avec les membres de leur famille restés dans leur pays d'origine. Ainsi, les équipes éducatives tentent de tisser du lien avec ces familles en allant à la rencontre pas à pas et lorsque cela est possible, les familles des jeunes, lors d'appels audio ou vidéo des jeunes à leurs proches. L'enjeu premier est bien souvent de rassurer les familles en expliquant que leur fils ou fille est pris en charge, à l'abri, que ses besoins primaires sont satisfaits et qu'un projet de vie se crée, se dessine et se concrétise petit à petit. Découvrir une voix, un visage peut parfois permettre des avancées éducatives insoupçonnées. Par ailleurs, il est également souvent nécessaire d'accompagner les jeunes dans l'acheminement de leurs papiers administratifs, nécessaires à leur prise en charge et à leur régularisation future. Ceci passe bien souvent par des explications des enjeux et/ou une médiation avec les familles.

3.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

Dans le cadre de la circulaire Taubira du 31 mai 2013, le service accueille régulièrement des jeunes réorientés depuis d'autres départements.

La CEA, en tant que commanditaire de la mission confiée au château d'Angleterre et également financeur, est un de nos premiers partenaires. Les travailleurs sociaux de la CEA évaluent et orientent les jeunes vers les services d'accompagnement des MNA du territoire. Par conséquent, il est regrettable que les comités de pilotage trimestriels qui existaient auparavant (avant la pandémie et avant de nombreux mouvements RH) n'aient toujours pas repris fin 2022.

Le SAMI (Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés) de l'Association Foyer Notre Dame est un partenaire essentiel du service. Les jeunes y sont accueillis et découvrent les prémices de leur futur accompagnement, les bases d'un accompagnement éducatif et social qui va les aider à dessiner et façonner leur projet personnalisé de vie en France.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc)

Au cours de l'année écoulée, le service a entretenu, assis ou créé de nombreux partenariats dans des domaines très variés :

L'accès au droit s'est développé grâce à une coopération avec le cabinet d'avocats spécialisés en droit des étrangers « l'III Legal » et à la poursuite du travail avec Migration Santé Alsace pour l'interprétariat.

L'accès aux soins : divers partenariats sont nés ou se sont poursuivis en 2022 avec des structures comme le CEGIDD (lutte et prévention contre les MST), le Planning Familial (sexualité : prévention et sensibilisation), le CLAT (lutte contre la tuberculose), des Maisons Urbaines de Santé (Schiltigheim et Neuhoef).

La scolarité et insertion professionnelle : L'accès à la scolarité, qu'elle soit classique, spécialisée ou en (re)construction est toujours un des points phares de nos partenariats avec les structures/institutions que sont les CIO, le CASNAV ou l'Ecole de la Deuxième Chance (dispositif Parcours 2).

Vie professionnelle : Aemploi, la Chambre des Métiers, La Chambre de Commerce et Industrie, les missions locales.

L'apprentissage de la langue : vecteur d'intégration parmi les plus importants, l'accès à la langue est primordial pour les jeunes MNA. Nous faisons donc vivre les partenariats avec les associations que sont Agir ABCD, Savoir pour Réussir et Contact et Promotion.

La vie sociale et culturelle : Les acteurs de ces domaines sont très variés et de nombreux partenariats sont entretenus ou continuent à naître avec des associations et institutions : Association SPEAKER, TNS, association PATATES, association TOT OU T'ART, Ville de Strasbourg, Espace Django, Emmaus Connect. Cela permet une découverte et une ouverture culturelles, sociales et événementielles du tissu strasbourgeois pour les jeunes accompagnés qui investissent volontiers les temps organisés.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Conformément au guide de la Protection de l'Enfance de recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « mineurs isolés étrangers » de la Protection de l'Enfance, guide produit par l'ANESM en 2018, notre service est toujours vigilant à être constamment dans une démarche d'amélioration pour répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques du mineur non accompagné. Ces besoins étant :

- Pourvoir au besoin de lieu d'accueil du MNA ;
- Garantir la santé et l'accès aux soins du MNA ;
- Mettre en place une représentation légale du MNA ;
- Soutenir l'intégration du MNA ;
- Le soutenir dans la scolarité et la formation professionnelle ;
- Repérer et prévenir les situations de traite des êtres humains et d'errance des MNA.

Nous menons une veille continue sur les politiques publiques concernant les MNA, et sommes vigilants à ce que chaque professionnel les intègre (comme par exemple la loi Taquet du 7 février 2022). Nous sommes dans une démarche de constitution d'une documentation et d'outils permettant l'amélioration des pratiques (projet d'un livret d'accueil facile à lire et à comprendre pour les MNA).

Colonne vertébral de l'accompagnement des jeunes que nous suivons, nous sommes particulièrement attentifs à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'accompagnement, en évaluant la situation individuelle de chacun, et en définissant avec lui son projet, selon ses attentes et sa réalité, mais aussi la réalité des possibles.

Chaque réunion, synthèse, est l'occasion de réfléchir ensemble aux problématiques diverses et complexes des jeunes que nous accompagnons, pour trouver comment améliorer ce qui peut nous faire défaut en termes d'accompagnement, au regard des moyens qui nous sont alloués.

Cette vigilance est accrue, s'agissant du nouveau service créé en 2022. Il nous semble tout à fait pertinent d'imaginer dans le cadre du prochain reconventionnement, un espace adossé à la maison guidée, permettant d'accueillir une jeune fille de façon provisoire, si des incidents, notamment violents, devaient se produire (ce qui peut être le cas assez facilement, quand on partage son logement avec une autre qui a été imposée et quand le vivre-ensemble est encore à travailler, a fortiori pour des jeunes très fragiles : traumatisées et souvent à fleur de peau...). Avec les filles, nous ne disposons pas de la même marge de manœuvre qu'avec les garçons, beaucoup plus nombreux dans le service, ce qui peut nous mettre en difficulté en cas d'altercation.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022
35,50	40,83

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Services Généraux
CDI	40,83	3,00	2,50	28,80	2,53	4,00
CDD remplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats aidés	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00

6. CONCLUSION

2022 a été une année qui n'a, dès lors, et, comme c'est le cas depuis la création du service, pas été de tout repos mais qui a pu montrer la motivation des équipes et le soutien de la nouvelle direction.

De nombreuses questions demeurent cependant et insécurisent les équipes et les jeunes.

Les injonctions qui sont à l'œuvre s'agissant des jeunes (apprendre le français, avoir des papiers du pays pour être régularisés, remplir les critères de régularisation, tenir le cadre du service, être inscrit dans un parcours de formation qualifiante, ...), peuvent mettre en tension les jeunes et les équipes qui se trouvent parfois démunies face à un environnement qui n'est pas suffisamment adapté au nombre de jeunes accueillis (en matière de scolarité et de débouchés professionnels, notamment).

Si le service n'a pas pu effectuer toute l'activité pour l'année 2022, ceci s'explique d'une part par la saturation du parc locatif de l'EMS créant un déficit d'appartements pour accueillir les MNA et d'autre part par la difficulté à recruter des professionnels diplômés du secteur médicosocial et le choix d'embaucher des apprentis. Un apprenti ne peut pas (et ne doit pas) effectuer le même travail qu'un éducateur formé. A cela s'ajoute l'accueil de mineurs plus « abimés » et très peu autonomes qu'il est nécessaire de maintenir dans les appartements d'accueil plus longtemps, afin de sécuriser leur parcours.

L'année 2022 a encore marqué tout l'intérêt de notre service dans l'accompagnement à l'intégration des MNA dans leur vie en France. Les moyens alloués pour ce public restent faibles et, dans un contexte économique et social qui se durcit, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de répondre à notre mission de manière qualitative. Le reconventionnement de notre dispositif avec la CEA, prévu en 2023, nous offrira la perspective d'exposer ces difficultés et d'espérer obtenir des moyens supplémentaires pour continuer de répondre aux attentes et aux besoins, si particuliers, de ces adolescents déracinés. Car pour les MNA, comme pour l'ensemble des jeunes confiés, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit nous servir de guide.